Département de la Vendée

L'AIGUILLON LA-PRESQU'ILE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

N°

20251022_PM_AM_123

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la commune déléguée de La Faute-sur-Mer en date du 28 avril 20217.
Vu le Plan Communal de Sauvegarde arrêté 2022-DG-047 en date du 29 novembre 2022.
Vu la convention de gestion déléguée des dépendances de domaine public de l'État n°2016-096 du 11 mars 2016.
Vu le message d'alerte sur la mise en vigilance de niveau orange pour vents violents émis par le préfet de la Vendée le 22 octobre 2025.
Vu le message d'information sur la mise en vigilance vagues-submersion de niveau jaune émis par le préfet de la Vendée le 22 octobre 2025.

CONSIDERANT QU'EN RAISON DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES USAGERS LES ACCES DECRITS DANS L'ARTICLE 1 DU PRESENT ARRETE SERONT INTERDITS A TOUTE PERSONNE.

A R R Ê T E :

Article 1 : Du mercredi 22 octobre 2025 à partir de 16H00 et ce jusqu'au vendredi 24 octobre 08H00, **tous les accès aux plages** sur la commune déléguée de La Faute-sur-Mer commune de L'Aiguillon-la-Presqu'île sont interdits à toute personne.

Article 2 : La présente interdiction prend effet à compter de l'apposition de l'arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 22 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-François ETIENNE

Signé électroniquement par : Jean-François Etienne
Date de signature : 22/10/2025
Qualité : Aiguillon la Presquile - DGS

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE
2, Place du Docteur Giraudet - L'Aiguillon-sur-Mer - 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 - mairie@laiguillonlapresquile.fr